

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 20 août 2015

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3879-2014.

Cause tarifaire 2014-2015 de Gaz Métro. Phases 3 et 4.

Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) – Planification d'audience en Phases 3 et 4.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir les informations suivantes de la part de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* en Phases 3 et 4 du présent dossier :

- ❑ **Preuve de SÉ-AQLPA** : Témoignage oral de Messieurs Jacques Fontaine et Jean-Claude Deslauriers et de Madame Brigitte Blais sur leurs rapports C-SÉ-AQLPA-0043 SÉ-AQLPA-3, Doc. 1 et C-SÉ-AQLPA-0044 SÉ-AQLPA-4 Doc. 1 (et la réponse C-SÉ-AQLPA-0046 SÉ-AQLPA-4 Doc. 2). Durée prévue : 40 minutes.
- ❑ **Contre-interrogatoire de Gaz Métro (sauf sur la fonctionnalisation)** : Durée prévue de 45 minutes. Le tout, sous réserve d'ajustement après prise de connaissance de la preuve orale.
- ❑ **Contre-interrogatoire des intervenants (sauf sur la fonctionnalisation)** : Durée prévue de 5-10 minutes quant à tout autre intervenant présentant une preuve. Le tout, sous réserve d'ajustement après prise de connaissance de la preuve orale.
- ❑ **Contre-interrogatoires de Gaz Métro et des intervenants sur la fonctionnalisation** : Aucun contre-interrogatoire n'est prévu à ce jour sur ce sujet. Le tout, sous réserve d'ajustement après prise de connaissance de la preuve orale.
- ❑ **Argumentation** : Durée prévue de 60 minutes.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.